

Procédure de Réaffiliation informatique des Clubs dès le 1^{er} juillet 2013

Fin de la saison 2012/2013

La saison 2012/2013 se termine le 30 juin 2013.
Jusqu'à cette date, les procédures informatiques ne changent pas.
Toutes les saisies restent possibles par les clubs.

A partir du 1^{er} juillet 2013 => bascule sur la saison 2013/2014

Lors de son accès au module de Gestion des Licences (pas de changement de mot de passe, le club conserve son code précédent), le club devra remplir et valider obligatoirement l'ensemble des renseignements de sa **Demande de Réaffiliation** :

- Coordonnées du club
- Coordonnées du Correspondant
- N° licence du Président/Secrétaire Général/Trésorier
- Salles ou Terrains etc...

En cas de réengagement en compétition courant juin, cette fiche aura déjà été remplie.

Le club devra ensuite attendre la validation de sa réaffiliation par sa Ligue Régionale.
Sans validation, le club ne pourra plus accéder à ses licences.

Le club devra imprimer cette **Demande de Réaffiliation**, la signer et l'envoyer à sa Ligue Régionale. L'impression de cette Demande est à effectuer depuis la Fiche de Renseignement du Club, en cliquant en haut à gauche sur « Demande Réaffiliation ».

Validation informatique par la Ligue Régionale

Dès réception du document dûment complété, la ligue Régionale devra indiquer le niveau de pratique de l'équipe senior du club et valider la **Demande de Réaffiliation**.

Le club pourra alors saisir à nouveau ses Créations de Licences, et ses Renouvellements.